



Assemblée générale

Distr. générale
6 janvier 2006

Soixantième session
Point 158 de l'ordre du jour

Résolution adoptée par l'Assemblée générale le 23 novembre 2005

[sur la base du rapport de la Sixième Commission (A/60/533)]

60/27. Octroi du statut d'observateur auprès de l'Assemblée générale à la Conférence de La Haye de droit international privé

L'Assemblée générale,

Souhaitant promouvoir la coopération entre l'Organisation des Nations Unies et la Conférence de La Haye de droit international privé,

1. *Décide* d'inviter la Conférence de La Haye de droit international privé à participer à ses sessions et travaux en qualité d'observateur ;
2. *Prie* le Secrétaire général de prendre les mesures nécessaires pour appliquer la présente résolution.

*53^e séance plénière
23 novembre 2005*